



Etablissement Public du Musée du Louvre

REGLEMENT DE CONSULTATION

Confection sur mesure d'uniformes et prestations de logistique associées destinées aux agents d'accueil, de surveillance et de vente du Musée du Louvre.

Lot n°1 : Vestes, pantalons, jupes et manteaux

Lot n°2 : Chemises

Lot n°3: Polos et tee-shirt

Lot n°4 : Pulls et sous-vêtements tee-shirts techniques

Lot n°5 : Accessoires : cravates, foulards ou étoles, écharpes

Lot n°6 : Prestations de logistique (lot réservé en vertu de l'article 15 du code des marchés publics)

Marché public

selon la procédure de l'appel d'offres ouvert

en application des dispositions 33, 57 à 59 du code des marchés publics

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 15 octobre 2012 à 12h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR	3
1.1 – Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur	3
1.2 – Type d'acheteur public.....	3
1.3 – Activités principales	3
ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	3
2.1 – Objet du marché – Caractéristiques et quantités	3
2.3 – Variantes et options	4
2.3.1- Variantes	4
2.3.2- Nombre et nature des options	4
ARTICLE 3 – DUREE	4
ARTICLE 4 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
4.1 – Mode de passation du marché	4
4.2 - Modification de détail au dossier de consultation	4
4.3 Demandes de renseignements complémentaires	4
4.4 - Délai de validité des offres	5
4.5 - Mode de règlement du marché.....	5
4.6 - Contenu du DCE.....	5
ARTICLE 5 – PRESENTATION DES OFFRES.....	5
ARTICLE 6 – CRITÈRES D'ATTRIBUTION - SÉLECTION DES OFFRES	10
ARTICLE 7 – DOCUMENTS A PRODUIRE AU STADE DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE	15
ARTICLE 8 – CONDITIONS DE REMISE DES PLIS	15
8.1 La remise des offres sous forme papier	15
8.1.1 - Envois par correspondance.....	15
8.1.2 – Remises par porteurs	15
8.2- la transmission des offres par voie électronique	16
8.3 Adresse à laquelle les plis doivent être envoyés	16

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1 – Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur

Etablissement public du musée du Louvre
Pavillon Mollien
DFJ/SCP
75058 Paris Cedex 01
Fax : 01-40-20-57-28

Personne représentant le pouvoir adjudicateur : Henri Loyrette, Président-Directeur

1.2 – Type d'acheteur public

Etablissement public administratif

1.3 – Activités principales

Loisirs, culture et religion
Le pouvoir adjudicateur agit pour son propre compte.

ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

2.1 – Objet du marché – Caractéristiques et quantités

Le marché a pour objet la fourniture de vêtements d'uniformes destinés aux agents d'accueil, de surveillance et de vente du Musée du Louvre. L'uniforme est composé de vestes, pantalons, jupes, tee-shirt, polos, chemises, pulls, sous-vêtements techniques, manteaux, cravates, écharpes et foulards ou étoles.

Le marché intègre des prestations de prises de mesures, de retouches et de refabrication ainsi que des prestations de logistique et de livraisons.

2.2 – Forme du marché et décomposition en lots

Le présent marché est un marché à bons de commande au sens du droit français (article 77 du code des marchés publics) et donc d'un accord-cadre au sens de la directive européenne 2004/18 du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Le présent marché est composé de six (6) lots

Chaque lot fait l'objet d'un marché séparé et comporte des montants minimum et maximum :

- ⇒ Lot n°1 : Vestes, pantalons, jupes et manteaux
 - Quantité minimum par an : 3000
 - Quantité maximum par an : 9000
- ⇒ Lot n°2 : Chemises
 - Quantité minimum par an : 1500
 - Quantité maximum par an : 4500
- ⇒ Lot n°3 : Polos et tee-shirt
 - Quantité minimum par an : 300
 - Quantité maximum par an : 900
- ⇒ Lot n°4 : Pulls et sous-vêtements tee-shirts techniques
 - Quantité minimum par an : 1500
 - Quantité maximum par an : 4500

- ⇒ Lot n°5 : Accessoires : cravates, foulards ou étoles, écharpes
 - Quantité minimum par an : 1000
 - Quantité maximum par an : 3000
- ⇒ Lot n°6 : Prestations de logistique (lot réservé en vertu de l'article 15 du code des marchés publics)
 - Quantité minimum par an : 800 dotations (1 dotation : tenue hiver + été)
 - Quantité maximum par an : 2400 dotations (1 dotation : tenue hiver + été)

2.3 – Variantes et options

2.3.1- Variantes

(en cas de variante, indiquer les exigences minimales du cahier des charges à respecter)

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3.2- Nombre et nature des options

Le marché ne comporte pas d'option.

ARTICLE 3 – DUREE

Le marché prend effet à compter de sa date de notification et ce pour une durée de douze (12) mois.

Le marché est reconductible par décision expresse de la personne représentant le pouvoir adjudicateur par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder quarante huit (48) mois.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1 – Mode de passation du marché

Le présent appel d'offres ouvert est passé en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics.

Les groupements solidaires ou conjoints sont autorisés.

Le marché pourra être attribué à une entreprise ou à un groupement d'entreprises, étant entendu que le groupement doit être constitué dès le stade de la candidature.

Les entreprises ne pourront se présenter à la fois en tant que candidats individuels et membres d'un groupement ; une entreprise ne pourra se présenter en tant que mandataire de plus d'un groupement.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

4.2 - Modification de détail au dossier de consultation

L'EPML se réserve le droit d'apporter au plus tard huit (8) jours avant la date limite fixée pour la réception des propositions, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

4.3 Demandes de renseignements complémentaires

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires formulées par les candidats concernant le dossier seront communiquées à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier au plus tard six jours

avant la date limite de dépôt des offres spécifiée dans le présent règlement, sous réserve que ces demandes aient été transmises au Musée du Louvre en temps utile.

4.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

4.5 - Mode de règlement du marché

Voir dispositions correspondantes du C.C.A.P.

4.6 - Contenu du DCE

Il se compose des pièces suivantes :

1/ Le présent règlement de la consultation

2/ L'acte d'engagement de chaque lot et son annexe :
Annexe 1 : Le Bordereau de Prix Unitaires

3/ Le Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)

4/ Le Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et les FTA en annexe ainsi que la liste des articles, liste des prototypes et liste des vestiaires de prises de mesures

4/ Le détail quantitatif estimatif (D.Q.E.) de chaque lot => Document non contractuel

ARTICLE 5 – PRESENTATION DES OFFRES

Les candidatures et les offres doivent être rédigées en langue française.
Les candidats auront à produire un dossier complet :

5.1 - Un dossier administratif composé des pièces suivantes :

- DC1 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf

- DC2 (déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante:

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf

- **En complément du DC2**

- une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats seront appréciées au vu de ces différents éléments.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature :

- production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.
- production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que chaque candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Si les documents fournis ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

5.2 - Un projet de marché comprenant :

▪ **N°1- Acte d'engagement du lot concerné** à compléter, dater et parapher en bas de chaque page, la dernière revêtue du cachet de l'entreprise et de la signature de la personne ayant pouvoir d'engager l'entreprise,

– et son annexe :

- **Annexe 1 : Bordereau de prix unitaire dûment complété et signé,**

▪ **N°2 – Cahier des clauses administratives particulières**, à parapher, dater et signer ;

▪ **N°3 Cahier des clauses techniques particulières et ses annexes (fiches FTA + liste des articles, liste des prototypes et liste des vestiaires de prises de mesures)**, à parapher, dater et signer ;

▪ **N°4 - L'offre technique du candidat (mémoire) :**

Le ou les candidat(s) doivent fournir un mémoire technique et méthodologique dans lequel il communique l'ensemble des informations touchant notamment à l'organisation et aux moyens que le candidat compte mettre en œuvre pour une exécution optimale du présent marché.

Le candidat doit obligatoirement remplir à l'appui de son mémoire technique les annexes suivantes :

- o Annexe 1 : cadre de réponse du mémoire justificatif sur le développement durable
- o Annexe 2 : Déclaration environnementale et sociale
- o Annexe 3 : lieux de fabrications
- o Annexe 4 : fiche financière par article

Pour l'aider dans cet exercice, le ou les candidat(s) sont invité à renseigner les éléments suivants selon le plan indiqué ci-dessous, selon chacun des lots le concernant :

Méthodes et modalités d'organisation pour la fabrication des articles	
LOT 1 à 5	
A	Style et coupe Exposer ici les modalités de travail du bureau de style et du bureau d'études, du ou des stylistes / modélistes, les noms et qualités des intervenants
B	Matières : tissus, accessoires et mercerie Exposer ici les modalités de choix des matières, le contrôle qualité, le lien avec les fournisseurs prévus pour le présent marché
C	Grilles de tailles et respect dimensionnel Exposer ici les méthodes de mise en place des grilles de tailles afin de garantir un respect dimensionnel optimal
D	Qualité de fabrication et de finition Exposer ici les modalités du contrôle qualité interne et externe à tous les niveaux de la chaîne de fabrication ; les modalités de choix des sites de production ; les caractéristiques, spécificités et savoir faire de ces sites de production ; le soin apporté aux finitions...

E	Code entretien Exposer ici les modalités de mise en place et de contrôle des codes entretien
F	Délais de fabrication Exposer ici les garanties du candidat afin de disposer des meilleurs délais de fabrication
LOT 6	
A	Etiquetage et conditionnement Exposer ici les modalités d'organisation interne pour assurer l'étiquetage des articles et leur conditionnement afin d'assurer une qualité optimale de cette prestation
B	Qualité de la prestation Exposer ici les modalités de choix de présentation des housses pour la livraison

Qualités des services associés	
LOT 1	
A	Organisation des retouches et des prises de mesures Equipes et moyens mis à disposition en interne Procédures suivi par le candidat pour une bonne exécution des retouches et des prises de mesures
B	Organisation des retours, du SAV et des refabrications Procédure mise en place dans la chaîne de fabrication pour opérer les refabrications (hors taille standard notamment) et assurer le SAV
C	Gestion des commandes et de la facturation Equipes et moyens mobilisés Circuit pour le traitement des commandes (de la réception du bon de commande à la facturation)
D	Démarche qualité Exposer ici une synthèse pour l'ensemble des prestations à exécuter (fabrication et services associés) les procédures qualité du candidat en lien avec ses certifications internes ou externes.
LOT 2 à 4	
A	Organisation des retours , du SAV et des refabrications Procédure mise en place dans la chaîne de fabrication pour opérer les refabrications (hors taille standard notamment) et assurer le SAV et les retours

B	Gestion des commandes et de la facturation
	Equipes et moyens mobilisés Circuit pour le traitement des commandes (de la réception du bon de commande à la facturation)
C	Démarche qualité Exposer ici une synthèse pour l'ensemble des prestations à exécuter (fabrication et services associés) les procédures qualité du candidat en lien avec ses certifications internes ou externes.
LOT 5	
A	Organisation des retours, du SAV et du suivi du marché
	Equipes et moyens mobilisés Circuit pour le traitement des retours, des commandes supplémentaires et des demandes de renouvellement d'articles au niveau des coloris.
B	Gestion des commandes et de la facturation
	Equipes et moyens mobilisés Circuit pour le traitement des commandes (de la réception du bon de commande à la facturation)
C	Démarche qualité Exposer ici une synthèse pour l'ensemble des prestations à exécuter (fabrication et services associés) les procédures qualité du candidat en lien avec ses certifications internes ou externes.
LOT 6	
A	Gestion des commandes et de la facturation
	Equipes et moyens mobilisés Circuit pour le traitement des commandes (de la réception du bon de commande à la facturation)
B	Qualité du service logistique de centralisation des articles de chaque lot Equipes et moyens mobilisés Circuit pour le traitement des articles et la constitution des housses
C	Qualité du service logistique de livraison Exposer ici les garanties du candidat afin de disposer d'un système de livraison fiable et efficace

D	Démarche qualité Exposer ici une synthèse pour l'ensemble des prestations à exécuter (fabrication et services associés) les procédures qualité du candidat en lien avec ses certifications internes ou externes.
---	---

- **N5 - Les échantillons** demandés en annexe du CCTP (selon les modalités décrites à l'article 5.3 ci-après).
- **N6 - Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) de chaque lot** rempli, daté et signé (ce document et l'ensemble des quantités prévisionnelles y figurant n'ont pas de valeur contractuelle).

5.3. Remise des articles échantillons

Le candidat devra fournir gratuitement autant d'article échantillon que de modèle présenté. Le candidat devra donc au minimum présenter **un article échantillon par fiche article**.

Ces articles échantillons doivent reprendre strictement les références figurant dans le BPU ; ils sont destinés à être testés dans le cadre de l'analyse des offres.

Les articles échantillons demandés au stade de la proposition sont fournis au coloris et taille tel qu'indiqué dans chaque FTA correspondante.

Ils doivent être transmis dans un colis différent de l'enveloppe contenant la candidature et de celle contenant l'offre.

L'enveloppe ou le colis contenant les articles échantillons sera adressé par la poste en recommandé ou remis contre récépissé (aux horaires susmentionnés) à l'adresse suivante :

Musée du Louvre
Service Intérieur – Aire de livraison
Avenue du Général Lemonnier
75058 Paris Cedex 01
Tél. : 01.40.20.51.85

L'enveloppe ou le colis portera le nom et l'adresse du candidat ainsi que la mention suivante :

« NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER »
“Appel d'offres relatif à l'achat vêtements de travail pour le Musée du Louvre - échantillons -”

Le candidat joindra un bordereau récapitulatif des modèles échantillons qu'il met à la disposition de l'administration avec indication des références. Sur chaque article devra figurer le nom de l'entreprise et les références de l'article.

L'enveloppe ou le colis contenant les échantillons doit parvenir au pouvoir adjudicateur avant la date limite de remise des offres.

Les échantillons seront restitués aux candidats :

- dont les enveloppes n'auront pas pu être ouvertes ;
- dont l'offre n'aura pu être retenue et qui en fera la demande écrite dans le délai d'un mois à compter de la réception de la lettre de rejet.

A l'issue de ce délai de un mois, les échantillons non réclamés seront considéré comme appartenant à l'administration. Les échantillons du ou des titulaire(s) seront conservés ou détruits par l'Administration.

ARTICLE 6 – CRITÈRES D'ATTRIBUTION - SÉLECTION DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué sur la base des critères suivants :

❖ **Lot n°1 – Vestes, pantalons, jupes, manteaux :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères et notation (sur 100)	Détail
Prix : 50	Sur la base des prix indiqués dans le DQE
Valeur Technique : 40	1. Valeur technique de l'offre sur la base des prototypes, des échantillons et des fiches techniques, au niveau de : - La qualité du style et la valorisation de l'image de l'EPML ; - La qualité des matières proposées ; - La qualité d'exécution, de fabrication et de finition ; - La qualité de la mercerie et des composants des articles ; - Le respect dimensionnel des tailles, des coupes et le comportement aux tests au porté. Des tests complémentaires en laboratoires pourront être pratiqués.
	2. Qualité des services proposés : - La gestion et le traitement des commandes, des retours et du SAV ; - La gestion des retouches et des refabrication et commandes complémentaires ; - La gestion des prises de mesures et de la formation interne du personnel EPML en charge de l'habillement.
Développement durable : 10	Mise en œuvre d'une démarche de valorisation des vêtements en fin de vie. Possibilité de nettoyage sans perchloréthylène ou tout autre solvant toxique pour les articles proposés Pourcentage de fibres recyclées dans les articles proposés.

❖ **Lot n°2 – Chemises :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères et notation (sur 100)	Détail
Prix : 50	Sur la base des prix indiqués dans le DQE
Valeur Technique : 40	1. Valeur technique de l'offre sur la base des prototypes, des échantillons et des fiches techniques, au niveau de : - La qualité du style et la valorisation de l'image de l'EPML ; - La qualité des matières proposées ; - La qualité d'exécution, de fabrication et de finition ; - La qualité de la mercerie et des composants des articles ; - Le respect dimensionnel des tailles, des coupes et le comportement aux tests au porté. Des tests complémentaires en laboratoires pourront être pratiqués. 2. Qualité des services proposés : - La gestion et le traitement des commandes, des retours et du SAV ; - La gestion des choix de longueurs de manches, des retouches et commandes complémentaires.
Développement durable : 10	Mise en œuvre d'une démarche de valorisation des vêtements en fin de vie. Possibilité de nettoyage sans perchloréthylène ou tout autre solvant toxique pour les articles proposés Pourcentage de fibres naturelles d'origine biologique dans les articles proposés¹. Proposition d'articles respectant les règles du Commerce Équitable.

¹ Il sera pris en compte la proportion de fibres naturelles biologiques présentes dans les articles. Il est précisé qu'une bonification supplémentaire sera accordée aux offres proposant des articles avec une proportion de fibres naturelles biologiques supérieure à 70 %.

❖ **Lot n°3 – Polos et tee-shirts :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Détail
Prix : 50	Sur la base des prix indiqués dans le DQE
Valeur Technique : 45	1. Valeur technique de l'offre sur la base des prototypes, des échantillons et des fiches techniques, au niveau de : - La qualité du style et la valorisation de l'image de l'EPML ; - La qualité des matières proposées ; - La qualité d'exécution, de fabrication et de finition ; - La qualité de la mercerie et des composants des articles ; - Le respect dimensionnel des tailles, des coupes et le comportement aux tests au porté. Des tests complémentaires en laboratoires pourront être pratiqués.
	2. Qualité des services proposés : la gestion et le traitement des commandes, des retours, commandes complémentaires et du SAV.
Développement durable : 5	Mise en œuvre d'une démarche de valorisation des vêtements en fin de vie. Possibilité de nettoyage sans perchloréthylène ou tout autre solvant toxique pour les articles proposés.

❖ **Lot n°4 – Pulls et tee-shirt sous-vêtement technique :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères et notation (sur 100)	Détail
Prix : 50	Sur la base des prix indiqués dans le DQE
Valeur Technique : 40	1. Valeur technique de l'offre sur la base des prototypes, des échantillons et des fiches techniques, au niveau de : - La qualité du style et la valorisation de l'image de l'EPML ; - La qualité des matières proposées ; - La qualité d'exécution, de fabrication et de finition ; - La qualité de la mercerie et des composants des articles ; - Le respect dimensionnel des tailles, des coupes et le comportement aux tests au porté. Des tests complémentaires en laboratoires pourront être pratiqués. 2. Qualité des services proposés : la gestion et le traitement des commandes, des retours, commandes complémentaires et du SAV.
Développement durable : 10	Mise en œuvre d'une démarche de valorisation des vêtements en fin de vie. Possibilité de nettoyage sans perchloréthylène ou tout autre solvant toxique pour les articles proposés. Pourcentage de fibres naturelles d'origine biologique dans les articles proposés². Proposition d'articles respectant les règles du Commerce Équitable.

² Il sera pris en compte la proportion de fibres naturelles biologiques présentes dans les articles. Il est précisé qu'une bonification supplémentaire sera accordée aux offres proposant des articles avec une proportion de fibres naturelles biologiques supérieure à 70 %.

❖ **Lot n°5 – Accessoires :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Détail
Prix : 50	Sur la base des prix indiqués dans le DQE
Valeur Technique : 40	1. Valeur technique de l'offre sur la base des prototypes, des échantillons et des fiches techniques, au niveau de : - La qualité du style et la valorisation de l'image de l'EPML ; - La qualité de la matière ; - La qualité d'exécution, de fabrication et de finition ; - La qualité de la mercerie et des composants des articles ; - Le respect dimensionnel des tailles, des coupes et le comportement aux tests au porté. Des tests complémentaires en laboratoires pourront être pratiqués.
	2. Qualité des services proposés : la gestion et le traitement des commandes, des retours, commandes complémentaires et du SAV.
Développement durable : 10	Mise en œuvre d'une démarche de valorisation des articles en fin de vie. Possibilité de nettoyage sans perchloréthylène ou tout autre solvant toxique pour les articles proposés. Pourcentage de fibres recyclées dans les articles proposés

❖ **Lot n°6 – Prestations de logistiques :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Détail
Prix : 50	Sur la base des prix indiqués dans le DQE
Valeur Technique : 40	1. Valeur technique sur la base de : - La gestion de la centralisation des commandes des lots 1 à 5 ; - Le contrôle du regroupement des articles par housse individuelle ; - La qualité de la présentation des housses et des articles à l'intérieur des housses ; - La qualité d'identification des housses.
	2. Qualité des services proposés : la gestion et le traitement des commandes, des livraisons et du SAV.
Développement durable : 10	Conditionnement respectueux de l'environnement (récupération ou recyclage des emballages, utilisation d'emballages en matières recyclées, limitation des emballages, ...).

- Les offres seront notées au regard de chaque sous critère composant le critère « valeur technique de l'offre » selon le barème de notation suivant :

<i>Très satisfaisant</i>	<i>100% de la note</i>
<i>Satisfaisant</i>	<i>75% de la note</i>
<i>Moyen</i>	<i>50% de la note</i>
<i>Peu satisfaisant</i>	<i>25% de la note</i>
<i>Insatisfaisant</i>	<i>0% de la note</i>

- Pour le critère relatif au prix, il est fait application de la formule suivante :

(prix du DQE le plus bas x la pondération) / prix du DQE du candidat

Le représentant du pouvoir adjudicateur classera les candidats ayant répondu par application des critères ci-dessus.

ARTICLE 7 – DOCUMENTS A PRODUIRE AU STADE DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE

Dans l'hypothèse où le candidat verrait sa proposition retenue à l'issue de la procédure, celui-ci, conformément aux stipulations de l'article 46 du Code marchés publics devra impérativement produire dans un délai de 5 jours à compter de la demande de la personne publique :

- Les pièces prévues aux articles L 8222-1 et L 8222-3 ou L 8222-5 et D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail.
- Les Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou NOTI 2 disponible à l'adresse suivante : <http://minefe.gouv.fr> ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
- Les attestations d'assurance requises.

Le NOTI 2 ou l'état annuel des certificats reçus doit être valable au 31 décembre 2011.

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Les offres peuvent être remises sous forme papier ou électronique.

8.1 La remise des offres sous forme papier

Les dossiers seront remis sous double enveloppe cachetée :

- L'enveloppe intérieure, contenant les documents relatifs à la candidature et à l'offre, portera la mention suivante : **« Appel d'offres relatif à la confection sur mesure d'uniformes et prestations de logistique associées ». Candidature et offre - Nom du candidat »**
- L'enveloppe extérieure, contenant l'enveloppe intérieure, portera la mention suivante : **« Appel d'offres relatif à la confection sur mesure d'uniformes et prestations de logistique associées – Lot n°.. » Ne pas ouvrir par le service courrier »**.

Les plis sont envoyés à l'adresse indiquée à l'article 8.3 du présent règlement de consultation de manière à être parvenus avant les dates et heures limites indiquées en page de garde.

Ils peuvent être adressés par voie postale ou remis par porteur.

Les plis délivrés après les dates et heures limites fixées en page de garde, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs auteurs.

Il est rappelé que l'établissement public du musée du Louvre ne saurait être tenu pour responsable de tout retard dû à l'acheminement des plis. Il appartient donc au candidat de s'assurer de l'acheminement de son pli dans les délais impartis

8.1.1 - Envois par correspondance

En cas d'envoi par correspondance, attention, le cachet de la poste ne fait pas foi, c'est la date et l'heure de **réception** qui doivent être déterminées de façon certaine. Il est conseillé de choisir un mode d'envoi recommandé avec accusé de réception ou avec suivi complet.

8.1.2 – Remises par porteurs

En cas de remise par porteur, les plis sont déposés à l'adresse indiquée à l'article 8.3 du présent règlement de consultation et avant les dates et heures limites indiquées en page de garde.

Les coursiers demanderont auprès des huissiers : Melle FROMENT Elodie.

Les jours et heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

8.2- la transmission des offres par voie électronique

Les offres sont transmises à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2012_9ACIsLDbck

Il est précisé aux candidats qu'ils doivent en premier lieu obtenir un certificat électronique. Le délai d'obtention est variable en fonction de l'organisme accréditeur (entre 2 et 15 jours).

En cas de transmission par voie électronique, les documents sont signés électroniquement dans les conditions prévues, d'une part, par le code des marchés publics et par l'arrêté du 28 août 2006, pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, et, d'autre part, le règlement de la consultation.

En principe, pour signer électroniquement, un certificat de signature électronique et un logiciel de signature sont nécessaires. Toutefois, l'intéressé n'a pas besoin de disposer d'un logiciel de signature s'il utilise un portail offrant cette fonctionnalité.

1°) L'entreprise choisit librement une catégorie de certificats de signature électronique référencée, qui est commercialisée par des sociétés spécialisées appelées "*prestataires de services de certification électronique*". La liste des catégories de certificats de signature électronique référencées est publiée sur le site Internet du ministre chargé de la réforme de l'Etat à l'adresse suivante :

<http://www.entreprises.minefe.gouv.fr/certificats/>

Cette liste est évolutive. Elle est en effet actualisée au fur et à mesure des référencements effectué par le ministre chargé de la réforme de l'Etat. Toutes les catégories de certificats de signature électronique référencées sont acceptées par tous les pouvoirs adjudicateurs (Etat, collectivités territoriales, établissements publics)

2°) L'entreprise fait parallèlement l'acquisition, en tant que de besoin, d'un logiciel de signature. Le logiciel de signature peut être intégré au document (*Adobe Acrobat Writer* version 6, *MS Office* depuis la version 2000-2002, *OpenOffice* depuis la version 2) ou bien, peut être distinct du document, certains sont libres (*Cryptonit*, *Adesium*)

La signature se fait sur le poste de travail. Mis à part pour la signature par plate-forme, il n'y a pas besoin d'être connecté. Une fois, le fichier signé, l'utilisateur peut le transférer sur le support externe de son choix (clé USB, CD-Rom, DVD...).

L'envoi d'une copie de sauvegarde

Les candidats, en sus de l'envoi sous format électronique de leur offre, peuvent déposer, s'ils le souhaitent, une copie de sauvegarde, sous format papier ou sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB,...). Le pli devra être présenté selon les modalités décrites dans le présent règlement de consultation et préciser sur l'enveloppe extérieure «**Copie de sauvegarde**».

L'EPML dispose des outils informatiques : word, excel, powerpoint (Office 2010)

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que si le pouvoir adjudicateur détecte dans l'offre transmise par voie électronique un programme informatique malveillant.

8.3 Adresse à laquelle les plis doivent être envoyés

Etablissement public du Musée du Louvre
Pavillon Mollien
Direction des affaires financières et juridiques
Service de la commande publique
75058 Paris Cedex 01